



Filière Grandes Cultures CULTURE CANNE-A-SUCRE

N°02 – Données des mois de mars et avril 2022

Région GUADELOUPE

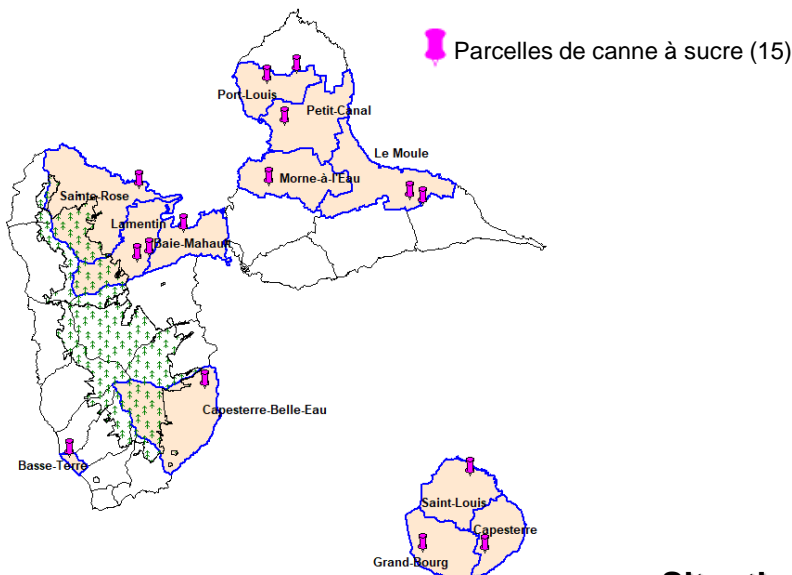


Rouille orangée/Charbon/Chenille défoliatrice :
Aucune présence de ces nuisibles n'a été observée sur les parcelles du réseau.

Enherbement :
Bonne maîtrise de l'enherbement

Focus :
AIDE AUX PLANTEURS DE CANNE A SUCRE : CAMPAGNE 2022 !

Localisation des parcelles « canne à sucre »



On observe la parcelle
Méthodologie en dernière page

Situation globale des organismes observés

Organismes suivis	Mars			Avril		
	Niveau de présence	Parcelles touchées* /parcelles observées	Evolution	Niveau de présence	Parcelles touchées* /parcelles observées	Evolution
Enherbement	Jaune	0/14	=	Jaune	0/14	=
Rouille orangée « <i>Puccinia kuehnii</i> »	Vert	0/14	=	Vert	0/14	=
Charbon « <i>Sporisorium scitamineum</i> »	Vert	0/14	=	Vert	0/14	=
Chenilles défoliatrices	Vert	0/14	=	Vert	0/14	=

Niveau de présence: ■ Absent ■ Faible ■ Moyen ■ Fort

* Parcelles ayant un risque moyen et fort en note globale de recouvrement (cf. cartes page 2)

Toutes les éditions sur : <https://daaf.guadeloupe.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-Sante-du-Vegetal>

Responsables de la rédaction
Lucie AMAND
amand.fredon971@orange.fr
Christophe BOC
Christophe.BOC@ctcs-gp.fr

Comité de relecture
CTCS - F. GROSSARD
INRAE - S. GUYADER
DAAF/SPAVE – C. JURION-VIROLAN et C. DIMAN
CIRAD - JH. DAUGROIS et Y. CHILIN-CHARLES

FREDON Guadeloupe
C/o CIRAD - Station de Neufchâteau
Sainte-Marie
97130 Capesterre-Belle-Eau
Tél : 0590 41 68 45

L'ensemble des informations de ce BSV ne concerne que les données issues des parcelles d'observations. Il est nécessaire et important d'observer sa parcelle avant toute intervention.

FILIÈRE GRANDES CULTURES - Culture canne à sucre

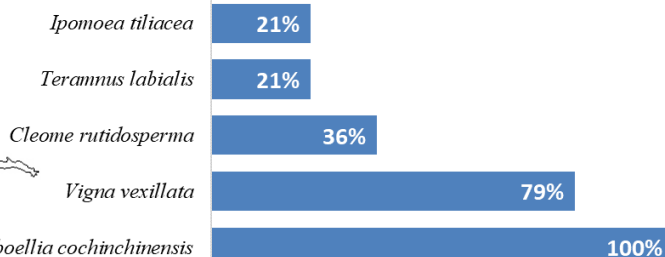
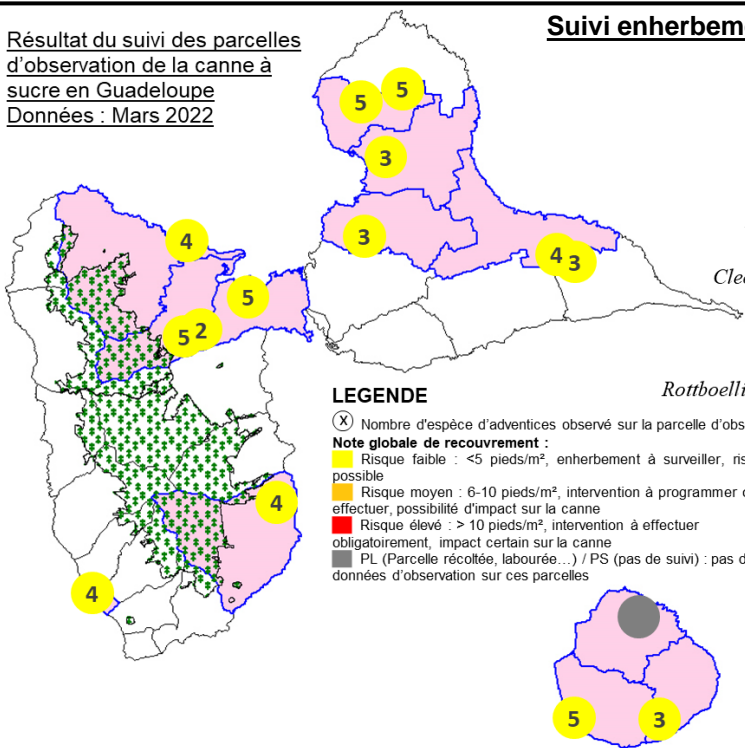
Résultats des suivis des parcelles d'observation

Enherbement

Résultat du suivi des parcelles d'observation de la canne à sucre en Guadeloupe
Données : Mars 2022

Suivi enherbement – BSV Canne à sucre : Mars 2022

Fréquence d'observation de quelques adventices sur les parcelles du réseau - Mars 2022, Guadeloupe

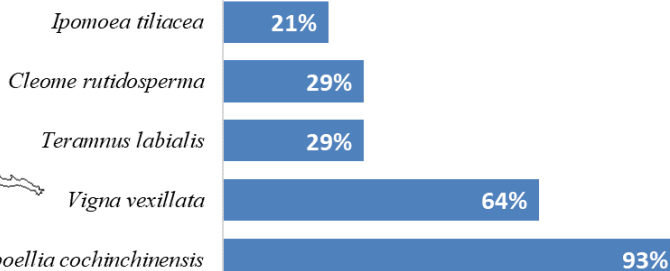
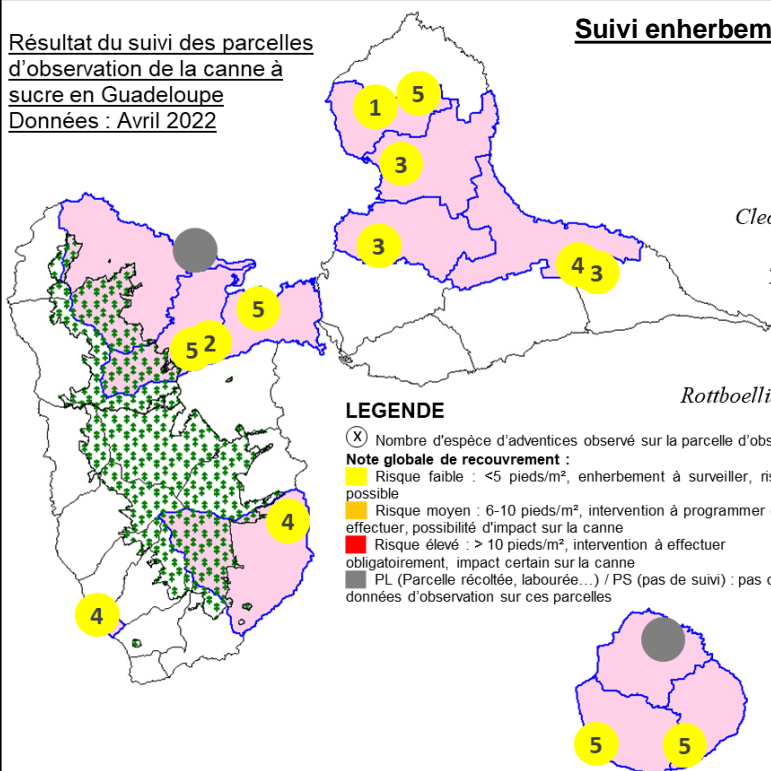


Teramnus labialis

Résultat du suivi des parcelles d'observation de la canne à sucre en Guadeloupe
Données : Avril 2022

Suivi enherbement – BSV Canne à sucre : Avril 2022

Fréquence d'observation de quelques adventices sur les parcelles du réseau - Avril 2022, Guadeloupe



Ipomoea tiliacea
« Manjé lapen »

Les adventices présentent une contrainte majeure pour le développement et la productivité de la canne. L'enherbement reste bien maîtrisé sur l'ensemble des parcelles du réseau.

La récolte cannière a débuté le 28 février 2022, sur la Guadeloupe continentale. Seule la parcelle de Sainte-Rose a été récoltée au mois d'avril.

FILIÈRE GRANDES CULTURES - Culture canne à sucre

FOCUS : AIDE AUX PLANTEURS DE CANNE A SUCRE : CAMPAGNE 2022 !



Par arrêté du 11 avril 2022, l'Etat s'engage à soutenir les planteurs de canne à sucre destinée à la production de sucre. Au titre de la campagne 2022, le ministère de l'outre-mer, par sa délégation de crédit du ministère de l'agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt faite à l'agence de services et de paiement s'engage pour un montant total de vingt millions cent soixante mille euros (20 160 00,00€) d'aide en faveur des planteurs de canne à sucre.

Chaque agriculteur ou chaque personne morale, cultivant plus d'un hectare de canne, doit être légalement à jour selon l'article 3 de cet arrêté du 11 avril 2022.

Afin de permettre au planteur de canne de reconstituer leur trésorerie malmenée par la hausse des prix de production et récolte parallèlement à des baisses de rendement et de richesse saccharine, une aide à hauteur de 6,00€ sera rétribuée à chaque tonne de canne livrée en sucrerie.

Le paiement de l'aide sera effectué à chaque quatorzaine de livraison en sucrerie et par l'intermédiaire des SICA cannières pour le compte de leurs adhérents.

[> Arrêté Préfectoral \(PDF, 2 Mo\)](#)

Plus d'information sur le site de la chambre d'agriculture de Guadeloupe :

<https://guadeloupe.chambre-agriculture.fr/lactualite-proche-de-vous/detail-de-lactualite/actualites/aide-aux-planteurs-de-canne-a-sucre-campagne-2022/>

Organisme réglementé : Rouille orangée *Puccinia kuehnii*

Aucune présence officielle n'a été déclarée sur le territoire, en cas de soupçons, contactez :
Service de l'Alimentation de la DAAF (0590.99.60.50) ou FREDON (0590.41.68.45)



Ne pas confondre



La rouille orangée
(statut : non présent sur le territoire)



La rouille brune
(statut : présent en Guadeloupe)

Crédits photos : JH DAUGROIS (CIRAD)

Tout document utilisant les données contenues dans ce BSV doit en mentionner la source en précisant le numéro et la date de parution du BSV.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Pour vous abonner, envoyer un mail : amand.fredon971@orange.fr

